



# Educateur Spécialisé

Fiche réalisée avec la collaboration de formateurs et de professionnels

Janvier 2008

## Fonctions



Un éducateur spécialisé est un travailleur social aux multiples facettes. Selon la structure dans laquelle il exerce, ses fonctions et ses missions varient pour s'adapter au public accueilli. Il peut, en effet, intervenir auprès de personnes de tout âge (enfants, adolescents, adultes) qui souffrent d'un handicap (physique ou mental), de troubles du comportement, d'isolement, de problèmes familiaux, de difficultés professionnelles... Son rôle est de les accompagner vers une meilleure autonomie et de favoriser leur insertion dans la société. Pour cela, il met en place différentes méthodes : entretiens, discussions, élaboration d'un projet individuel, activités...

Bien que pouvant exercer dans des secteurs très variés (éducation spécialisée, scolaire, insertion, santé, protection judiciaire...), en milieu fermé (internat, centre d'accueil permanent...) ou ouvert, les éducateurs spécialisés ont des objectifs communs :

- Favoriser le maintien ou le développement de l'**autonomie** pour permettre aux personnes d'évoluer et de s'adapter le mieux possible à leur environnement. Cela peut prendre la forme d'une autonomie financière, d'une recherche de logement, d'une insertion professionnelle, d'une certaine autonomie dans les gestes du quotidien (manger, se repérer, se déplacer...)...
- **Eduquer** à travers le suivi de la scolarité des plus jeunes et de l'apprentissage des actes de la vie quotidienne (repas, hygiène...). Selon le public auprès duquel il intervient, l'éducateur aura des objectifs différents. Il s'adapte au rythme et aux possibilités de chacun.
- **Soutenir** et accompagner les personnes dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de vie aussi bien personnel que professionnel. Ce projet fixe des objectifs à atteindre qui peuvent être très variables : passer le permis de conduire pour devenir plus mobile, participer à des activités extérieures pour créer du lien social... L'éducateur spécialisé fait régulièrement le point sur les progrès accomplis avec la personne, mais aussi avec les autres travailleurs sociaux avec lesquels il travaille. Rien n'est figé, en fonction de ses observations, des besoins et des envies des personnes, le projet peut évoluer.
- **Socialiser** par la mise en place d'un cadre (règles à suivre dans divers lieux comme l'école, dans l'établissement, avec les autres...) qui permet une ouverture et un respect des autres personnes.

## Après d'enfants et adolescents handicapés

### Fonctions

Travailler auprès d'enfants handicapés nécessite un très bon sens de l'observation. En effet, tous ne peuvent pas parler et l'éducateur spécialisé doit trouver un autre moyen pour communiquer avec eux. Il doit savoir interpréter les gestes, les mimiques et les regards de l'enfant.

Au quotidien, l'éducateur élabore des activités scolaires, périscolaires et d'éveil pour stimuler les enfants. Il tient compte de leur handicap et de leurs difficultés.

### Où exerce-t-il ?

- IME (Institut médico-éducatif)
- IMP (Institut médico-pédagogique) pour les moins de 14 ans
- IMPro pour les jeunes de 14 à 20 ans. L'objectif est de préparer les jeunes, pour ceux qui en ont la possibilité, à intégrer un ESAT (ex CAT) ou un atelier protégé
- Instituts d'éducation sensorielle (déficiences visuelles ou auditives)

## Après d'enfants et d'adolescents en difficultés sociales

### Educateur en établissement

Les enfants sont généralement placés sur décision judiciaire, mais ils n'ont pas pour autant commis des délits. Les éducateurs peuvent être là pour les protéger d'un univers jugé défavorable : alcool, violence, drogue, abus sexuel...

L'éducateur spécialisé n'a pas pour vocation de remplacer les parents. Il est là pour aider et soutenir les jeunes de façon à leur redonner confiance et à envisager avec eux un avenir plus serein. L'éducateur doit gérer un groupe de jeunes dont les comportements peuvent être très différents : agressivité chez certains qui ne veulent pas être là, fugues, détresse, besoin d'affection... Il doit imposer son autorité et fixer un cadre sécurisant pour les enfants.

Selon le type de structure, l'éducateur spécialisé ne fait pas la même chose :

- En externat (les jeunes viennent seulement la journée), l'éducateur est présent tout au long de la journée et collabore avec les enseignants.
- En internat (les jeunes restent dormir), l'éducateur organise la vie quotidienne en dehors du temps scolaire. Il fait de l'aide aux devoirs, fait le suivi de l'argent de poche, règle les problèmes médicaux, organise les sorties et les soirées...

### Educateur de rue

"L'éducateur de rue" fait de la prévention spécialisée dans un quartier. L'éducateur spécialisé va à la rencontre des jeunes, surtout les plus isolés. Il aide les jeunes à résoudre leurs problèmes d'ordre affectif ou d'insertion (recherche d'emploi, lutte contre la toxicomanie...). Son objectif est d'instaurer une relation de confiance, ce qui peut prendre du temps, car l'éducateur est souvent synonyme de jugement ou de placement. Il peut aussi servir de médiateur dans le cadre d'un conflit familial ou scolaire. Avec le consentement du jeune, il met en place des projets.



## Paroles de Professionnelle

### Corinne, éducatrice spécialisée

Corinne cumule deux mi-temps, l'un consacré à l'adoption et l'autre à l'ASE (aide sociale à l'enfance).

#### L'adoption

Toute personne souhaitant adopter un enfant doit d'abord obtenir un agrément du Conseil Général. Et c'est à ce moment-là qu'intervient Corinne. Elle mène une "investigation en vue d'agrément". "Je rédige un écrit où je donne les aspects positifs et les questions que pose l'éventualité d'une adoption. Cet écrit est remis, avec celui d'un psychologue, à une commission d'agrément qui rend alors un avis qui est transmis au Conseil Général. C'est le Conseil général qui prend la décision d'accorder ou non l'agrément."

Au cours de son "investigation", Corinne rencontre les futurs parents, observe sur place les conditions de vie et d'accueil prévues... "Mon rôle est d'évaluer les capacités des personnes à pouvoir adopter un enfant. L'adoption n'est pas un processus anodin, c'est forcément plus compliqué que d'avoir un enfant naturel."

Corinne utilise une série de questions, définies par le département, pour se faire une idée. "Les questions portent sur l'histoire de chacun des membres du couple, leur recul par rapport à ce qu'ils ont vécu : comment était leur famille, leur enfance, leurs rapports avec leurs frères et sœurs... On devient parent en fonction de l'éducation reçue, de son parcours. Je dirais que la procédure d'agrément fait partie d'un processus qui serait le passage du désir d'enfant biologique au désir d'un enfant adopté avec ses spécificités."

Je m'intéresse aussi à la place qui sera faite au futur enfant. Un couple très fusionnel, par exemple, risque d'avoir du mal à accueillir l'enfant tel qu'il est. Les enfants adoptés ont, encore plus que les autres, un sentiment d'insécurité très fort. Les parents adoptifs doivent être suffisamment solides pour supporter les remarques, les provocations des enfants. Un enfant adopté va chercher les failles chez les parents."

Corinne rencontre le couple ensemble ou, parfois, séparément. "Dans certains couples, seule une personne désire vraiment adopter. J'essaie d'évaluer le niveau d'engagement de chacun. Lorsque le couple a déjà des enfants, je préfère les rencontrer, car une adoption aura aussi des répercussions sur eux. J'ai aussi la possibilité de contacter l'école où ils sont scolarisés pour avoir le point de vue de l'enseignant."

Corinne intervient aussi quand l'enfant est dans la famille et avant le jugement déclaratif d'adoption qui intervient, en général, au bout d'un an. Les enfants viennent de l'international ou sont confiés par le département. En matière d'adoption, le département a la charge d'enfants abandonnés à la naissance, ou plus tard soit par leurs parents qui ont signé un procès verbal d'abandon ou soit par le juge qui le déclare abandonné.

Corinne effectue un suivi social qui comprend une mission de contrôle et une mission d'aide. "Le contrôle consiste à vérifier que l'enfant s'intègre bien, qu'il ne subit aucun mauvais traitement, que les parents s'en occupent bien... Si ce n'est pas le cas, mon service en réfère au juge qui peut décider d'annuler ou de différer l'adoption."

"Dans le cadre de l'aide, je soutiens les familles, je leur apporte mon point de vue extérieur. Les parents adoptifs se posent beaucoup de questions, je préfère discuter avec eux en dehors de la présence de l'enfant. Ainsi, ils osent plus facilement exprimer leurs inquiétudes. Il est plus sain de formuler clairement ce dont ils ont peur, plutôt que de se taire et de laisser cette peur envahir les relations avec l'enfant et le conjoint. Certains parents, par exemple, se questionnent sur leur légitimité à adopter. Libérer la parole permet de relativiser et de rassurer. Ces échanges ne sont possibles que lorsque les gens ont confiance en moi, ce qui permet de belles rencontres. Certains parents, au contraire, verrouillent tout et voient en moi un danger potentiel."

## Educateur spécialisé à l'ASE

L'ASE (aide sociale à l'enfance) relève de la compétence du département (Conseil Général). Elle vise à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs (et jeunes majeurs de moins de 21 ans) et à leurs familles confrontés à des difficultés sociales (mauvais traitement, carences éducatives, difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents...) susceptibles de compromettre gravement l'équilibre de l'enfant. Les enfants sont confiés à l'ASE qui les place en foyers, en institutions spécialisées (IME par exemple) ou encore dans des familles d'accueil.

L'éducateur spécialisé suit et coordonne le travail en faveur du mineur entre son lieu de placement et de scolarisation. Il gère également les relations avec la famille et planifie les périodes de retour au domicile parental. Dans toutes ses démarches, il tient compte de l'intérêt de l'enfant.

A l'ASE, les fonctions d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sont très proches.

## Educateur de la PJJ

Pour travailler à la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), un éducateur spécialisé doit passer un concours. Après réussite du concours, il peut travailler dans des services tels que les foyers d'action éducative, les centres éducatifs renforcés, les centres de placement immédiat, les services en milieu ouvert, les SEAT...

Il prend en charge des mineurs délinquants ou en danger. Il les soutient et les guide tout au long de leur parcours judiciaire pour élaborer avec le jeune un projet éducatif avec pour objectif une réinsertion sociale, scolaire et/ou professionnelle ; reconstituer les liens entre le jeune, sa famille et la société ; mettre en œuvre les mesures éducatives et l'exécution des décisions de Justice à l'égard du jeune...

Pour devenir éducateur de la PJJ, il existe trois concours en externe :

- Un concours sur titre accessible aux titulaires du DEES (1 an de formation post-concours).
- Un sur épreuves pour les titulaires d'un Bac+2 (2 ans de formation post-concours).
- Un concours de "3ème voie" pour les personnes justifiant de 5 ans d'expérience (au cours des 10 dernières années) dans les domaines éducatif, sportif, social ou culturel (1 an de formation post-concours).

## Où exerce-t-il ?

- Foyers-internats
- Centre d'action éducative
- Etablissement ASE/PJJ
- ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)
- MECS (Maison éducative à caractère social)
- SEAT (Service éducatif auprès des tribunaux pour enfants)

## Auprès d'adultes handicapés

### Fonctions

Il existe différents degrés de handicaps (physiques, moteurs...). Un éducateur spécialisé ne fera pas la même chose en CAT avec des personnes handicapées qui travaillent et en MAS où les personnes ont une autonomie beaucoup plus réduite. Quelque soit le lieu où il exerce, l'éducateur a pour rôle de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes. Il doit avoir une bonne connaissance des handicaps pour pouvoir s'adapter à chacun. Auprès des personnes qui ne peuvent s'exprimer verbalement, il essaye de communiquer d'une autre manière. De la même façon, il trouve des solutions pour aider les personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

En foyer, l'éducateur spécialisé prend en charge les personnes sur le plan de l'hygiène, de la sécurité et de l'alimentation. Il intervient sur les actes de la vie quotidienne et fixe des objectifs à atteindre (manger proprement, canaliser l'énergie...). Il élabore des activités justement pour travailler sur ces objectifs. Par exemple, une activité dessin/peinture permet de faire travailler les bras, les mains et ainsi de maintenir ou favoriser le développement moteur d'une personne. Un éducateur spécialisé doit faire preuve d'une grande patience car il doit souvent se répéter pour obtenir des progrès parfois minimes.

## Où exerce-t-il ?

- En ESAT (ex CAT)
- En Atelier protégé
- En Foyers d'hébergement qui accueillent les adultes handicapés qui travaillent.
- En MAS (Maison d'accueil spécialisée) pour les personnes ne pouvant travailler et ne jouissant pas d'une large autonomie (grabataires, en fauteuil roulant, troubles de communication...). La présence médicale est plus importante.

## Auprès d'adultes en difficultés sociales

### Conseiller d'insertion et de probation

Le conseiller d'insertion et de probation est recruté sur concours avec un Bac+2. Il exerce en établissement pénitentiaire où il participe à la réinsertion des détenus, notamment à travers la mise en place de projets socio-éducatifs dans les prisons. Il accueille les détenus à leur arrivée et les accompagne tout au long de leur détention. Il peut aussi exercer dans un comité de probation. Il intervient alors auprès des personnes en liberté conditionnelle ou de jeunes effectuant des travaux d'intérêt général.

## Educateur spécialisé en établissement

L'éducateur assure le suivi social de ce public et effectue un travail de re-socialisation et d'insertion sociale et professionnelle : accès aux soins, au RMI, au logement, à l'aide juridictionnelle, remise à niveau des connaissances pour passer un concours, alphabétisation, aide au recouvrement d'une pension alimentaire, montage d'un dossier de faillite personnelle... Mais avant d'envisager une insertion professionnelle, l'éducateur spécialisé doit résoudre d'autres problèmes liés à la recherche de logement, un isolement familial, des difficultés financières...

## Où exerce-t-il ?

- En CHRS (Centre d'hébergement et de réadaptation sociale) sont hébergées pour 6 mois (renouvelables sur décision préfectorale) des personnes fragilisées (perte d'emploi, alcoolisme, toxicomanie, divorce, perte du domicile conjugal, problèmes psychiatrique, sortie de prison, SDF, problèmes familiaux, surendettement, maltraitance conjugale...).
- CCAA (centre de cure ambulatoire en alcoologie)
- Centre d'accueil traitant la toxicomanie
- Service de tutelle
- Organismes en rapport avec l'insertion (mission locales, suivis de bénéficiaires du RMI...)

*"Je pense que pour travailler dans ce service, il faut une certaine expérience. Je ne me sentais pas prête lorsque je suis sortie de formation. J'ai dû mûrir personnellement et professionnellement. J'ai fait un remplacement et j'ai trouvé ça intéressant. J'ai suivi des formations pour pouvoir encore davantage professionnaliser ma pratique et pour pouvoir prendre du recul. Les gens idéalisent souvent l'adoption, je suis là pour pointer la réalité. Il faut savoir que certains enfants sont réabandonnés. J'ai eu le cas d'un couple qui paraissait solide. Ils ont adopté une petite fille de 2 ans et l'ont abandonnée au bout d'un an. L'enfant ne correspondait pas à l'image idyllique qu'ils s'étaient faite. Ils attendaient de sa part un comportement différent, une certaine dépendance affective que l'enfant, habituée à être seule, ne ressentait pas."*

### L'ASE

Au service d'aide sociale à l'enfance du Conseil Général, exercent des éducateurs spécialisés et des assistants de service social. La formation de base est différente, mais dans les faits, leurs fonctions sont proches. *"Je suis actuellement une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 21 ans. Je n'interviens jamais directement à la demande des parents, je dois forcément être saisie sur mandat et nommée."*

Les enfants confiés à l'ASE peuvent l'être :

- Sur mesure administrative ("contrat" entre les parents et l'ASE) :

o Il s'agit d'un accueil provisoire : le placement a lieu à la demande et avec l'accord des parents

- Sur mesure judiciaire. L'enfant peut alors :

o Etre placé soit dans un établissement, soit dans une famille d'accueil

L'ASE peut aussi suivre des enfants qui restent à domicile. *"L'aide éducative à domicile consiste à aider des parents en difficultés éducatives. Ils peuvent être trop exigeants ou, au contraire, victimes de leurs enfants. Je donne des conseils, on discute, on échange... Certaines fois les problèmes sont évidents, d'autres fois, il faut d'abord les repérer. Je peux prendre contact avec l'école et les enseignants pour les rencontrer, en présence des parents. Mon objectif est de remobiliser les parents, de les aider à comprendre ce qui ne va pas et à changer d'attitudes."*

Récemment, Corinne a suivi une petite fille de 4 ans avec laquelle les parents étaient beaucoup trop sévères. *"Elle avait l'interdiction d'être jalouse, d'être capricieuse... Bref, elle n'avait pas le droit d'exprimer ses sentiments. L'enfant ne savait plus comment se comporter. Elle alternait périodes d'agressivité et périodes où elle essayait d'être la plus conforme possible aux désirs de ses parents. On était à la limite de la maltraitance. J'ai essayé de discuter avec les parents, mais ils refusaient de se remettre en question. J'ai fini par faire un signalement auprès de mon supérieur qui a saisi le procureur. L'intervention de la justice a une incidence, elle montre aux parents qu'il y a un dysfonctionnement. Lorsque j'ai annoncé aux parents le contenu de mon compte-rendu, le père s'est montré agressif. On est forcément confronté à ce genre d'attitude un jour ou l'autre, il faut apprendre à dire sereinement des choses difficiles et à désamorcer l'agressivité."*

Les enfants, retirés à leurs parents, peuvent être placés en famille d'accueil. Corinne reste disponible et à régulièrement des contacts téléphoniques avec la famille d'accueil. *"Les familles d'accueil me font part de leurs difficultés, des progrès de l'enfant... Des visites médiatisées peuvent être organisées avec les parents et les enfants dans des lieux neutres. Je suis présente, mais cela me prend beaucoup de temps. Certaines fois, je vais même chercher les parents à leur domicile lorsqu'ils n'ont pas de moyen de locomotion."*

Lorsqu'un enfant est placé dans un établissement, Corinne suit son parcours et son évolution.

Elle est parfois confrontée à des situations violentes. *"Certains enfants sont maltraités ou abusés. Mon travail consiste à leur permettre de raconter des choses difficiles et de les retranscrire par écrit sans les trahir. Je suivais une jeune fille qui avait été placée dans un établissement, comme ses frères et sœurs, suite à un signalement pour violences conjugales. Nous pressentions que le problème était plus profond, mais nous n'avions pas de preuve. La jeune fille a demandé à me rencontrer pour me parler. Elle m'a dit qu'elle avait été abusée. On s'est rencontré plusieurs fois car elle a mis du temps pour se souvenir. Inconsciemment, elle avait oublié certains événements. Ses souvenirs ont émergé petit à petit. A partir de son témoignage, nous avons fait un signalement au juge pour enfants, car les parents avaient encore un droit de visite sur leurs enfants."*

L'écrit est très important pour un éducateur spécialisé, il est indispensable d'avoir un bon esprit de synthèse. *"Il faut faire attention aux mots choisis, à leur sens. Nos écrits ont une portée importante, il ne faut pas oublier qu'ils sont lus par des procureurs, des juges, par les parents et, plus tard, ils peuvent l'être par les enfants."*

# Conditions de Travail



- L'éducateur spécialisé travaille avec de nombreux partenaires : les membres de son équipe (moniteur éducateur, AMP...), des personnes extérieures (enseignant, juge, assistant social...) et les familles.
- Il fait du suivi individualisé tout en gérant des groupes.
- Horaires parfois contraignants surtout en internat où il fait des permanences les nuits et les week-ends.
- L'éducateur spécialisé est soumis au secret professionnel.

- Il peut avoir à faire face à des situations difficiles : injures, agressions, mauvaise volonté de la part des personnes aidées ou de leur famille...
- Le travail administratif est important. Il s'agit d'un métier où les écrits sont nombreux : projets, synthèses, notes, rapports d'événements, cahier de liaison... Ces écrits permettent à l'éducateur de prendre du recul par rapport à une situation, de l'analyser à posteriori.

## Qualités requises

Un bon éducateur doit allier qualités humaines (ouverture sur les autres, compassion...) et une grande technicité (gestion de groupe, diagnostic, élaboration de projet...)

- Résistance psychologique et nerveuse. Il exerce, selon le lieu de travail, auprès de personnes souffrant d'une grande misère sociale et psychologique. L'éducateur est régulièrement confronté à des situations difficiles comme des fugues, des décès, des comportements agressifs, un manque de considération...
- Aimer le travail d'équipe et le contact avec les autres.
- Grande patience : l'éducateur doit sans cesse se répéter, il doit aussi s'adapter au rythme des personnes et non pas imposer le sien.
- Etre à la fois humain et ferme : l'éducateur spécialisé doit constituer un repère stable et permanent. Il doit savoir gérer un groupe.

- Bon sens de l'observation et de l'écoute qui permettent à l'éducateur de donner sens à une conduite, décrypter une attitude, déceler un problème... Il doit se montrer disponible et faire attention à bien interpréter ce qu'on lui dit.
- Savoir se remettre en question et prendre du recul par rapport à sa pratique. Un éducateur spécialisé doit notamment accepter en réunion d'équipe les remarques et les conseils des autres.
- Esprit de synthèse et qualités rédactionnelles : l'éducateur doit, par écrit, se montrer clair et précis.
- Bonne adaptation car c'est un métier qui n'est pas figé : nouveaux arrivants aux parcours et caractères différents...
- Bonne organisation pour partager son temps entre ses différentes activités.

# Marché de l'Emploi



- Selon le n°441 d'*Etudes et Résultats* datant de novembre 2005 :
  - En 2002, on recensait 99 100 éducateurs spécialisés. C'est d'ailleurs la profession sociale la plus nombreuses après celle des assistantes maternelles. Les femmes sont majoritaires dans cette profession (62% en moyenne), mais de façon moins marquée que dans l'ensemble des métiers sociaux.
  - 80% des éducateurs spécialisés travaillent à temps plein, la plupart en CDI.
- 55% des éducateurs travaillent dans le secteur privé et 44% dans le secteur public (Etat ou collectivités territoriales). Les principaux employeurs sont les associations. Ils peuvent aussi être embauchés par des collectivités locales (Conseils généraux ou communes) ou par l'Etat (pour la PJJ).
  - Les éducateurs spécialisés travaillent :
    - A 18% dans le secteur de l'accueil des enfants handicapés
    - A 15% dans le secteur de l'accueil des adultes handicapés
    - A 15% dans le secteur de l'accueil des enfants en difficulté
    - A 13% dans d'autres formes d'action sociale
    - A 11% dans le secteur de l'aide par le travail et les ateliers protégés
    - A 28% dans d'autres activités engageant des éducateurs
- La part des éducateurs spécialisés employés dans le secteur de l'enfance en difficulté a augmenté tandis que celle du secteur du handicap diminue.
- Un éducateur peut exercer :
  - En milieu ouvert : club de prévention, action éducative en milieu ouvert (AEMO), aide sociale à l'enfance (ASE), centres sociaux...
  - En établissement (en internat ou externat) : foyers de jeunes travailleurs, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), instituts médico-éducatifs (IME), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)...
- Le métier d'éducateur suit les évolutions des structures spécialisées. Actuellement, les solutions à domicile (suivre la personne dans sa famille) sont privilégiées à la place des internats.
- Dans la Fonction publique, un éducateur peut intégrer la :
  - Fonction publique hospitalière en tant qu'assistant socio-éducatif (concours sur titres)
  - Fonction publique territoriale en tant qu'assistant socio-éducatif territorial : concours sur titre. Attention ! Après réussite du concours, le lauréat a 3 ans pour trouver un poste.
  - Fonction publique d'Etat en tant qu' :
    - Educateur spécialisé dans les établissements nationaux de bienfaisance (instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles) : concours sur épreuves. Le candidat admis suit, pendant l'année qui précède sa titularisation, une formation adaptée aux fonctions qu'il exercera.
    - Educateur de la PJJ (Ministère de la Justice) : concours sur épreuves ou sur titre
    - Conseiller d'insertion et de probation dans les établissements de l'administration pénitentiaire (Ministère de la Justice) : concours sur épreuves. Les candidats admis suivent 1 an de formation.

Petit rappel : un concours sur titre peut ne pas comprendre d'épreuves, mais il faut posséder le diplôme d'éducateur spécialisé. Les candidats sont jugés sur dossier et entretien. Un concours sur épreuves comprend généralement des épreuves écrites et orales. Pour connaître les dates de concours, consultez régulièrement notre site internet, rubrique "concours" : [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)

- Pour trouver des offres d'emploi ou connaître les structures régionales : CREAI Rhône-Alpes ([www.creai-ra.org](http://www.creai-ra.org)), offres d'emploi tous les jeudis) et CREAI Bourgogne ([www.creai-bourgogne.org](http://www.creai-bourgogne.org)).

## Salaires

Les salaires et les déroulements de carrière dépendent de textes réglementaires pour les salariés du secteur public et par des conventions collectives pour ceux qui relèvent du secteur privé. Salaires bruts en début de carrière au 01/09/05:

- Dans la fonction publique (primes non comprises) : 1 362€
- Dans le secteur privé : 1 529€

## Etre éducateur spécialisé en IME et en service d'enfants polyhandicapés

L'IME que nous avons visité accueille 76 enfants handicapés répartis dans 3 services différents : l'IMP (Institut médico-pédagogique) pour les 4-14 ans, l'IMPro (Institut médico-professionnel) pour les 14-20 ans et un service d'enfants polyhandicapés (enfants lourdement handicapés à la fois physiquement et intellectuellement). L'établissement est ouvert du lundi au vendredi. Les week-ends, les enfants rentrent dans leurs familles. Pendant les vacances scolaires, l'IME ferme également ses portes une semaine et cinq semaines l'été.

Dans chaque service travaillent des équipes pluridisciplinaires composées de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologique, veilleurs de nuit) et du personnel soignant (infirmiers, aide-soignants...). Dans cet établissement, les différents travailleurs sociaux exercent sensiblement les mêmes fonctions. Ainsi, la différence entre la fonction de moniteur-éducateur et celle d'éducateur spécialisé est peu marquée. Lorsque nous parlerons, dans le texte qui suit, "d'éducateur", cela fera référence à n'importe quel membre de l'équipe sociale.

Chaque équipe éducative dispose d'un budget activité et doit se répartir les tâches. Chacun dispose de son autonomie au sein du groupe, mais tous travaillent ensemble. Cependant, le titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé a, dans certaines circonstances, un rôle particulier à jouer. C'est assez naturellement qu'il prend la conduite de l'équipe éducative (animation de réunion, recueil d'informations, synthèse, initiatives...), même si les responsabilités sont partagées par tous.

Chaque membre de l'équipe est référent d'un ou deux jeunes dont il suivra le parcours plus particulièrement. Chaque jeune dispose d'un projet individuel qui porte sur 4 axes : l'autonomie, l'intégration, les soins bien-être et le cognitif (c'est-à-dire le scolaire). Ce projet comprend 4 phases : le diagnostic, les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et, 6 mois plus tard, le niveau de réalisation obtenu. Un bilan est fait avec les cadres, le médecin, le psychologue, le directeur et l'éducateur référent, sans oublier les familles.

### Quentin, éducateur spécialisé en IME

"A l'IMP nous sommes 3 éducateurs spécialisés, plus les moniteurs éducateurs et les AMP. A l'IMPro, l'équipe comprend, entre autres, un éducateur spécialisé ainsi que 3 éducateurs techniques spécialisés.

J'arrive vers 7h pour prendre le relais de la veilleuse de nuit du pavillon. Nous faisons le point avec l'équipe, puis nous nous occupons du lever des enfants. Dès le réveil, nous les stimulons pour développer leur autonomie. Les jeunes doivent s'habiller, faire leur lit, se laver les dents... Nous les accompagnons aussi lors du petit-déjeuner qui dure plus longtemps avec les plus petits.

A partir de 10 heures commencent les activités. Nous avons un peu le même rythme qu'à l'école, les enfants sont occupés toute la journée jusqu'à 17h environ, heure à laquelle ils retournent dans leur unité d'hébergement. Le découpage des journées en moments forts donne des repères aux enfants.

Le matin, les jeunes sont en petits groupes, nous leur faisons faire du bricolage, du dessin, de la peinture... Pour être éducateur, il est préférable d'être manuel. Nous faisons aussi du soutien scolaire en complément du travail effectué par l'instituteur spécialisé en poste à l'IME. L'instituteur enseigne les matières fondamentales : lecture, écriture et calcul. Nous, nous faisons plutôt de l'éveil en leur apportant des notions de géographie, d'histoire, en leur faisant faire du graphisme... Chaque enfant a un niveau et un rythme différent : certains vont apprendre uniquement à reconnaître les lettres de leur prénom, tandis que d'autres vont lire couramment. Il existe de gros décalages entre les enfants, nous devons nous adapter à chacun d'eux, c'est pourquoi nous faisons de l'accompagnement individualisé. L'apprentissage passe souvent par la répétition, il faut être patient. Que cela soit avec l'instituteur ou avec nous, les enfants travaillent beaucoup sur informatique, c'est un moyen ludique pour apprendre.

Vers 12h, c'est l'heure du déjeuner. Le repas est l'occasion de partager un moment convivial avec les enfants. En tant qu'éducateur, nous servons de modèle, de repère. L'enfant sait qu'il peut se confier à nous. Entre 13h30 et 14h, la nouvelle équipe arrive et nous faisons le point sur le déroulement de la matinée.

A partir de 14h, les activités reprennent. Toutes les activités servent de support pour atteindre des objectifs. Nous ouvrons les enfants sur l'extérieur à travers des sorties à la bibliothèque, à la ludothèque, à l'école de musique, à la gymnastique volontaire... Nous essayons d'aider les jeunes à se débrouiller seuls. Par exemple, un éducateur peut accompagner un jeune en ville pour lui apprendre à traverser la route, à se repérer dans les rues... Pour les sorties les plus importantes, par exemple à la mer, c'est plutôt un éducateur spécialisé qui gère le groupe et organise le séjour. Il est plus à même de gérer les accidents, les hospitalisations... Nous avons aussi des intervenants extérieurs. Un éducateur sportif travaille 12h par semaine dans l'établissement, il organise des randonnées, des rencontres avec d'autres établissements... Une de mes collègues, éducatrice spécialisée, a suivi une formation en art thérapie et la met en pratique auprès de certains enfants. C'est très intéressant... L'activité devrait bientôt être étendue à tous.

## Evolution de carrière

- Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, un éducateur spécialisé peut exercer des fonctions de direction de centres sociaux ou d'établissements. Il peut aussi se voir confier la responsabilité d'une circonscription d'action sociale ou occuper un poste de conseiller technique.
- Un éducateur spécialisé peut aussi suivre une formation pour obtenir le CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) afin de devenir chef de service. Il peut aussi obtenir le DEIS (diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, anciennement DSTS), le CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social). Il peut également devenir délégué à la tutelle (après 3 ans d'expérience) ou, après formation, conseiller conjugal et familial.

## Formations

Pour exercer, il est nécessaire de posséder le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé), diplôme de niveau III, accessible dans le cadre de la formation ou par la VAE (Validation des acquis de l'expérience), dès lors que le candidat justifie d'au moins 3 ans d'expérience correspondant à ce poste.

### Conditions pour se présenter au concours d'entrée

- Avoir 18 ans au 1er octobre de l'année de formation
- Etre titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent (DAEU...) : les Bacs les plus représentés sont les Bacs ES, L et SMS.
- OU être titulaire d'un diplôme d'Etat de travail social ou paramédical sanctionnant une formation professionnelle d'au moins 2 ans (par exemple : Moniteur éducateur)
- OU être titulaire du diplôme d'Etat d'AMP (aide médico-psychologique) et 5 ans d'expérience à ce poste
- OU avoir réussi le concours de niveau organisé par la DRASS

*A noter : formation accessible aux personnes en situation d'emploi sur des postes éducatifs. Dans ce cas, la durée de la formation peut être aménagée dans la limite de 4 ans.*

### Sélection

Les épreuves de sélection sont organisées par chaque centre de formation. Elles comprennent, en général, des épreuves écrites de culture générale et des entretiens. **Attention ! Une expérience bénévole ou salariée (animation, poste de candidat élève) est vivement conseillée pour se présenter au concours.**

### Durée et contenu de la formation (3 ans)

- 1 450 heures de formation théorique :
  - Pédagogie générale, relations humaines
  - Pédagogie de l'expression et techniques éducatives
  - Approche des handicaps, des inadaptations et pédagogie de l'éducation spécialisée
  - Vie collective
  - Économie et société
  - Unité juridique
  - Culture générale et professionnelle
  - Unité de spécialisation
  - 50h non affectées au choix des centres de formation
- 15 mois de stage pratique. A l'IRTESS : 2 stages de découverte de secteurs professionnels (3 et 4 mois), 1 stage à responsabilité éducative (8 mois en 3ème année) et 1 stage externe axé sur une démarche d'investigation sur un territoire (1 mois).

Des allègements de formation peuvent être accordés compte tenu des diplômes obtenus précédemment. Pour plus de renseignements, consultez le site [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)

### Organismes de formation

	Bourgogne	Franche-Comté	Rhône-Alpes		
Organisme	<b>IRTESS</b> 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 50 <a href="http://www.irteess.fr">www.irteess.fr</a>	<b>IRTS</b> 1 rue Alfred de Vigny BP 2107 25051 BESANCON Cedex 03 81 41 61 00 <a href="http://www.irts-fc.fr">www.irts-fc.fr</a>	<b>IREIS</b> 19 rue de Montholon 01000 BOURG EN BRESSE 04 37 62 14 90 <a href="http://www.ireis.org">www.ireis.org</a>	<b>ADEA</b> 12 rue du Peloux 01000 BOURG EN BRESSE 04 74 32 77 47 <a href="http://www.adea-formation.com">www.adea-formation.com</a>	<b>ARFRIPS</b> 10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON 04 78 69 90 90 <a href="http://its.arfrips.fr">http://its.arfrips.fr</a> <b>ARFRIPS regroupe ITS et Recherches et Promotion</b>
Dates d'inscription	Du 15/10/10 au <b>05/12/10</b> (uniquement sur internet) Date limite de renvoi du dossier : 12/12/10	Du 08/11/10 au <b>08/12/10</b> (uniquement sur internet)	Du 01/10/10 au <b>10/01/11</b> Date limite de renvoi du dossier : 12/01/11	Du 01/10/10 au <b>11/12/10</b> (disponible sur internet ou sur demande écrite)	Du 15/10/10 au <b>15/12/10</b> (disponible sur internet) Attention, seuls les 600 premiers dossiers seront étudiés.
Dates et coût du concours	Écrit : 22/01/11 (la journée) (105€) Oral : 9, 18, 19 et 20/04/11 (100€)	Écrit : 21/02/11 (100€) Oral : 09/04/11 (90€)	Écrit : 25/01/11 après-midi (83€) Oral : dès le 01/03/11 (145€)	Écrit : 15/01/11 (48€) Oral : du 01/02 à fin mars 2011 (130€)	Écrit : dossier (70€) Oral : février à mai 2011 (157€)
Coût de la scolarité	475, 50€ par an + sécurité sociale	174€/an + sécurité sociale	168€ de droits d'inscription + 440€/an	Aucun	Prise en charge par le Conseil Régional. 620€/an restent à la charge du stagiaire
Nb places	50 places	50 places	17 places	Pas de limite de places	96 places
Mode de formation	En voie directe ou situation d'emploi	En voie directe ou situation d'emploi	En voie directe ou situation d'emploi	En situation d'emploi uniquement	En voie directe En situation d'emploi : inscription du 03/01/11 au 15/03/11

A 17h, les activités sont terminées. Certains enfants, qui ne dorment pas dans l'établissement, rentrent chez eux en taxi ou avec leurs parents. Les autres vont dans leur unité d'hébergement. Nous travaillons alors, comme le matin, sur les gestes de la vie quotidienne : dîner, hygiène... A 20h-20h30, la veilleuse de nuit du pavillon arrive et notre journée est terminée. Certains soirs, des sorties sont prévues au cinéma, au cirque, au restaurant, au bowling...

Dans le cadre de l'IMPro, le jeune doit suivre un ou plusieurs stages, principalement en CAT, pour découvrir des métiers et être mis en situation professionnelle. C'est l'éducateur spécialisé ou l'éducateur technique spécialisé qui prend des contacts. Il s'occupe des modalités du stage à l'extérieur mais aussi en interne, puisque le jeune peut faire son stage auprès du personnel technique de l'établissement comme les cuisiniers, les femmes de ménage... Nous faisons aussi le suivi et le rapport de stage. Les autres membres de l'équipe n'interviennent pas à ce niveau, cela relève vraiment du rôle de l'éducateur spécialisé.

Les travailleurs sociaux de l'établissement ont beaucoup d'écrits à rédiger. Nous rendons des rapports de compétences pour les activités et les gestes du quotidien. En tant qu'éducateur spécialisé, j'ai sans doute plus l'habitude de le faire qu'un moniteur éducateur ou un AMP. Je peux d'ailleurs les soutenir dans cette tâche, les aider à prendre du recul, à regarder la situation de manière globale... Mon diplôme, qui forme à la réflexion, à l'analyse de situations, est d'un grand secours. J'essaie de rendre cohérent les différents écrits, de les synthétiser.

Un éducateur spécialisé a un rôle spécifique dans certaines situations. C'est, par exemple, un éducateur spécialisé qui va à la rencontre des familles. Il a un rôle relationnel très important. Il peut expliquer à la famille pourquoi il serait préférable pour leur enfant de passer du semi-internat à l'internat. Nous sommes beaucoup en contact avec les familles, surtout par téléphone, nous les tenons au courant des progrès et des événements qui ont eu lieu. C'est également lui qui est chargé des relations avec les services de l'Aide sociale à l'enfance."

### Elodie, éducatrice spécialisée dans le service enfants polyhandicapés

"Nos journées ressemblent beaucoup à celles des éducateurs de l'IME. Simplement, nous mettons beaucoup plus de temps à faire chaque chose. La partie nursing est beaucoup plus importante. Il ne faut pas oublier que les enfants du service sont lourdement handicapés, à la fois physiquement et mentalement. La plupart sont appareillés et en fauteuil.

Nous sommes 15 à nous occuper d'eux : 3 moniteurs éducateurs, une éducatrice spécialisée, 3 aides-soignants et 7 AMP. C'est assez rare de trouver un poste d'éducateur spécialisé dans ce type de service, à cause du nursing qui relève plutôt des AMP. C'est une volonté de la direction de maintenir ce poste car cela permet de multiplier les approches et les points de vue. Le service médical est très présent sur le service, mais dans son rôle de soignant.

Nous arrivons vers 7h-7h30 et nous commençons par réveiller les enfants. Nous utilisons la plupart du temps des lève-malades et nous les emmenons pour la toilette. Pour certains, nous utilisons un lit douche. Nous passons du temps auprès de chaque enfant pour l'installer correctement : nous ajustons son corset en le massant sur les points sensibles, nous le mettons dans sa coque et son fauteuil... Ces enfants sont très dépendants, et nous devons nous adapter à leur rythme.

Vers 10h, les enfants sont prêts, ils ont mangé, ils peuvent partir en activité. Certains vont en salle de pré-requis scolaires où ils apprennent à se repérer dans le temps et dans l'espace, d'autres font des jeux pour distinguer les couleurs, les matières, ils chantent... Les activités intellectuelles ont lieu le matin lorsqu'ils sont moins fatigués.

Dès 11h30 commencent les repas. Le déjeuner a lieu en deux temps, les enfants les plus dépendants passent en premier. Nous les aidons à manger, à boire... C'est l'occasion pour nous de faire un important travail d'observation et d'écoute. Nous surveillons les enfants pour qu'ils ne fassent pas de fausses routes, nous essayons de détecter les comportements inhabituels... Lors du 2<sup>ème</sup> service, nous aidons aussi les enfants bien qu'ils sachent tenir en général leurs couverts.

L'après-midi, après un temps de repos d'une heure, les enfants font des activités motrices. Nous les sortons du fauteuil pour les changer de position et éviter ainsi les problèmes circulatoires. Nous organisons aussi des sorties extérieures. Nous les emmenons faire du poney par exemple. Les enfants se couchent pour faire corps avec l'animal. Ils aiment beaucoup ça et se débrouillent très bien malgré leurs handicaps. Nous allons également à la piscine et c'est toute une aventure. Pour que les enfants passent 1/2h dans l'eau, nous mettons l'après-midi pour faire le voyage, les préparer... Sortir avec les enfants exigent une bonne organisation et une certaine force physique : ce n'est pas toujours évident de pousser les fauteuils alors que les trottoirs ne sont pas adaptés. Nous devons réfléchir aux problèmes d'accès. Nous voulons vraiment que les enfants aient une vie en dehors de l'établissement, nous participons d'ailleurs tous les ans au carnaval organisé par la municipalité et les associations."